



AVIS PUBLIC

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
GOA 2M0

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ
par la soussignée, Linda Gauthier,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la susdite municipalité

QUE le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située au 3101 route du Fleuve, sur le lot 5 438 584 du cadastre du Québec, Les Éboulements.

QUE cette dérogation mineure portant le numéro **DM127-2021** consiste à :

- Autoriser l'agrandissement du bâtiment principal empiétant de 8,5 mètres en cour arrière alors que la norme à respecter est de 12 mètres, tel qu'exigé par la grille des spécifications de la zone F-10 du règlement de zonage.
- Autoriser la construction de ce même bâtiment avec une remise localisée dans sa cour avant, directement devant sa façade, ce qui est interdit selon l'article 5.2.1 3^e paragraphe, sous-paragraphe e), du règlement de zonage de la municipalité.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Procédures d'objections à la dérogation :

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante lindagauthier@leseboulements.com au plus tard le 5 décembre 2021. Ces dernières seront lues lors de la séance le 6 décembre 2021.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible en cliquant sur le lien suivant : [Document explicatif](#) ou sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ aux Éboulements ce 19^e jour de novembre 2021.

LINDA GAUTHIER
Directrice générale et secrétaire-trésorière